

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL**

RAPPORT N°2008-01

**AVIS SUR**  
**LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008**  
**ET AUTRES RAPPORTS**

Adopté par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin  
lors de la séance plénière du 16 janvier 2008

Rapporteur : M. Stéphane MONCHAMBERT



## TABLE DES MATIERES



<b>PROPOS LIMINAIRES .....</b>	<b>2</b>
<b>1. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008 .....</b>	<b>3</b>
1.1. LE CONTEXTE GENERAL .....	3
1.2. LES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES .....	3
1.2.1. <i>Le Pôle Formation, Développement Culturel et Sportif.....</i>	<i>3</i>
1.2.2. <i>Le Pôle Aménagement du Territoire .....</i>	<i>4</i>
1.2.3. <i>Le Pôle Développement Economique et Emploi.....</i>	<i>4</i>
1.2.4. <i>Le Pôle Communication et Citoyenneté.....</i>	<i>5</i>
1.3. LES RECETTES PREVISIONNELLES.....	5
<b>2. AUTRES RAPPORTS .....</b>	<b>6</b>
2.1. FORMATION, CULTURE ET SPORT .....	6
2.1.1. <i>Charte Véloroutes et voies vertes en Limousin .....</i>	<i>6</i>
2.2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....	6
2.2.1. <i>Approbation des conventions territoriales cadres pour les pays, Agglomérations et     Parcs Naturels Régionaux en Limousin.....</i>	<i>6</i>
2.2.2. <i>Rapport d'activité 2006 du TER .....</i>	<i>7</i>
2.2.3. <i>Modernisation de la liaison ferrée TER Poitiers-Limoges.....</i>	<i>7</i>
2.3. ECONOMIE ET EMPLOI .....	7
2.3.1. <i>Cession à l'amiable de la propriété de l'île de Vassivière du Syndicat Mixte de     Vassivière (SYMIVA) à la Région Limousin.....</i>	<i>7</i>
<b>DECLARATIONS D'ORDRE STRATEGIQUE .....</b>	<b>9</b>

## PROPOS LIMINAIRES



En application de l'article 25 de la loi du 6 février 1992, Monsieur le Président du Conseil Régional du Limousin a saisi, pour avis, le Conseil Economique et Social Régional du Limousin (**CESR**) sur les " documents budgétaires " qu'il présentera lors de la prochaine séance plénière du Conseil Régional.

Après présentation de ces documents, par Messieurs Maurice BORDE, Directeur Général des Services, et Gilles POURCHER, Directeur de l'Administration Générale devant l'ensemble des commissions du Conseil Economique et Social Régional du Limousin, la commission n° 5 " Finances et planification " du **CESR**, réunie le 10 janvier 2008, vous propose l'avis suivant.

# 1. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008



Le projet d'orientations budgétaires 2008 proposé par la Région Limousin présente les caractéristiques suivantes :

- des crédits de paiements à hauteur de **423,6** millions d'euros (soit une hausse de 12,6% par rapport à 2007),
- des autorisations d'engagements et des autorisations de paiements à hauteur de **357,7** millions d'euros (soit une progression de 29,9 % par rapport à l'année précédente).

## 1.1. LE CONTEXTE GENERAL

Pour l'élaboration des orientations budgétaires 2008, le **CESR** retient que la Région Limousin doit prendre en compte des éléments du contexte national, notamment :

- un taux d'inflation de 1,6% (qui sera réajusté le cas échéant selon sa valeur finale);
- une évolution possible des taux d'intérêts (suite en particulier à la crise des « subprime »),
- des dépenses transférées par l'Etat et non couvertes à hauteur de 12 millions d'euros.

Cette situation restreint les marges de manœuvre de la Région Limousin et la contraint à deux objectifs principaux :

- la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- une progression limitée des dépenses d'investissement.

## 1.2. LES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES

Les principaux postes de dépenses ont été passés en revue et ont donné lieu aux observations suivantes :

### 1.2.1. Le Pôle Formation, Développement Culturel et Sportif

#### ► Offrir aux jeunes Limousins des formations initiales variées et de qualité

Au sujet de la formation aux métiers du secteur social, médico-social et paramédical, le **CESR** exprime son inquiétude au regard des dotations prévues qui s'avèreront insuffisantes, le réemploi des fonds décentralisés n'étant pas suffisant pour assurer la mission.

#### ► Favoriser la formation tout au long de la vie

Concernant les Missions Locales, le **CESR** pense qu'il conviendrait de développer davantage le partenariat avec les chambres consulaires et les organisations patronales.

► **Promouvoir l'épanouissement des Limousins par l'accès à la culture et au sport**

Le **CESR** prend note de la mise en place du dispositif « chèques *culture sport* » pour les jeunes, qui émane à l'origine d'une demande du Conseil Régional des Jeunes.

Il souhaiterait que soit assurée la coordination de l'ensemble des actions existantes en région et une meilleure information des jeunes sur celles-ci.

► **Renforcer l'attractivité des territoires par l'offre culturelle et les pratiques sportives**

Le **CESR** apprécie que le « plan piscine » adopté par la Région prenne en compte une bonne répartition spatiale d'équipements et qu'il n'y ait pas une limitation aux seuls territoires des agglomérations.

### **1.2.2. Le Pôle Aménagement du Territoire**

► **Poursuivre l'ouverture du Limousin par le développement des infrastructures et des nouvelles technologies de communication**

Le **CESR** note la volonté de la Région de mener à bien ses engagements pris par le passé en matière d'infrastructures routières.

Le postulat de principe du Conseil Régional visant à se désengager de ce volet mériterait un examen préalable portant sur les financements à venir et sur les structures sollicitées.

A l'avenir, au regard de ses compétences actuelles, son action devrait être orientée sur les domaines du transport ferroviaire et des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Le **CESR** souhaite que l'effort de densification du réseau haut débit soit poursuivi afin de réduire le nombre des zones non desservies; un bilan précisant le taux de desserte des populations et des territoires ainsi que le coût de l'opération s'avère nécessaire.

► **Conforter et soutenir les territoires de projet du Limousin dans un souci de cohésion et de solidarités régionales**

Le **CESR** prend note de la participation de la Région au financement de l'animation des contrats de pays à hauteur de 600 000 €. Conscient de l'importance jouée par l'ingénierie territoriale, il souhaite que l'utilisation de ces fonds soit davantage explicitée et qu'un bilan « *qualité du projet et du contrat de territoire / financement des postes d'animation* » soit établi. En effet la carence dans l'animation des conseils de développement semble être un obstacle au bon fonctionnement de ces territoires de projets.

Ce sujet sera appréhendé par les commissions 3 et 4 du **CESR** dans le cadre de leurs travaux futurs.

### **1.2.3. Le Pôle Développement Economique et Emploi**

► **Le choix d'une économie diversifiée et compétitive**

Le **CESR** regrette que les pôles de compétitivité ne soient pas évoqués explicitement alors que le Limousin est concerné par 6 d'entre eux dont 2 ont leur siège dans la Région

Limousin. En termes d'affichage, cela peut laisser supposer un découplage entre les mondes de la recherche et de l'entreprise alors que c'est l'effet inverse qui est recherché.

#### **1.2.4. Le Pôle Communication et Citoyenneté**

Le **CESR** note avec satisfaction la réaffectation au budget du pôle « Communication-citoyenneté » des subventions attribuées aux clubs sportifs « élites », conformément à la demande faite dans le passé par le **CESR**.

### **1.3. LES RECETTES PREVISIONNELLES**

Au regard de l'évolution importante des taux depuis 2005 et du contexte général que nous avons rappelé précédemment, le **CESR** considère qu'une hausse de la fiscalité directe et indirecte ne peut être envisagée pour 2008.

Cependant, il pourrait être envisagé une diminution de 10% sur la taxe régionale sur les permis de conduire, ce qui constituerait un effort fiscal envers les populations jeunes.

Par ailleurs, prenant en compte les éléments suivants :

- le niveau d'emprunt mobilisé de plus en plus important au fil des années (0 millions en 2004, 20 millions en 2005, 50 millions en 2006 et 2007),
- l'emprunt annoncé en 2008 d'environ 80 millions d'euros,
- les taux d'intérêt à la hausse,
- la lisibilité perfectible des documents budgétaires,

le **CESR** pourrait engager une autosaisine sur la problématique de la gestion de la dette de la Région Limousin (montant, durée, taux, plafond acceptable...).

## 2. AUTRES RAPPORTS



### 2.1. FORMATION, CULTURE ET SPORT

#### 2.1.1. Charte Véloroutes et voies vertes en Limousin

Le **CESR** relève que la charte a fait l'objet d'un large consensus et souligne la complémentarité des actions des divers intervenants (Etat, Région, Départements et associations d'usagers) sur ce projet.

### 2.2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

#### 2.2.1. Approbation des conventions territoriales cadres pour les pays, Agglomérations et Parcs Naturels Régionaux en Limousin

Le **CESR** apprécie la souplesse offerte par les conventions-cadre territoriales en faveur de la mise en œuvre des programmes d'actions présentés par les territoires, flexibilité accentuée par les réserves de projet et une première contractualisation à trois ans sur six pour les contrats de pays et Parc Naturels Régionaux (PNR) dans le but de favoriser la maturation des projets.

Il souligne la difficulté engendrée par la superposition des périmètres, notamment pays et agglomération, et par-delà s'interroge sur leur pertinence et leur évolution, questions qu'il a déjà exprimées à plusieurs reprises depuis 1999.

Il rappelle la nécessité pour ces contractualisations de bien prendre en compte les attentes des populations, notamment rurales en ce qui concerne les contrats de pays et les PNR, même si certaines actions relèvent de politiques sectorielles (exemple : agriculture, transport...). Cette préoccupation est d'autant plus importante que les contrats de territoires constituent un outil de lisibilité de l'intervention publique sur les secteurs géographiques concernés. De plus, le partage de certaines compétences entre plusieurs acteurs est un frein à la prise en compte de certaines problématiques infra-territoriales. Pour exemple, les transports relèvent de plusieurs Autorités Organisatrices des Transports (AOT). Une stratégie à l'échelle régionale sera rendue plus lisible à travers le Schéma Régional des Infrastructures et Transports (SRIT) en cours d'élaboration. La prise en compte de ces problématiques à l'échelle des territoires de projet, tant ruraux qu'urbains, est pourtant un indispensable facteur de développement.

Concernant les thématiques que la Région a souhaité voir émerger dans les nouveaux contrats, le **CESR** attire l'attention sur deux points :

- en matière de forêt-bois : le périmètre de pays n'est a priori pas l'échelle adaptée à la charte de territoire dont l'étude est lourde. Ainsi, les deux chartes forestières de territoire actuellement en vigueur en Limousin portent sur chacun des PNR. Les problématiques appréhendables au niveau d'un pays devraient être davantage centrées sur la production et relever d'un cahier des charges de type Plan de Développement de Massif ;

- concernant le stockage du foncier agricole, le **CESR** souhaite rappeler le rôle essentiel de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et demande qu'un bilan soit fait sur cette question.

### 2.2.2. Rapport d'activité 2006 du TER

Le **CESR** note avec satisfaction la progression de la fréquentation (+4,2%) et des recettes (+6,8%).

Toutefois, pour mieux apprécier la réalité de ces résultats, il serait intéressant de pouvoir les comparer à ceux des années précédentes (2004, 2005) et d'en tirer des ratios significatifs tels que, par exemple, la distance moyenne des trajets, le prix de revient par kilomètre parcouru, satisfaction clientèle... etc, etc.

D'une manière générale, le **CESR** regrette que le rapport d'activité 2006 des TER soit adressé très tardivement et souhaite que ce document soit préalablement transmis pour examen au Comité régional des Partenaires du Transport Public.

### 2.2.3. Modernisation de la liaison ferrée TER Poitiers-Limoges

Le **CESR** rappelle que, dans le cadre de la 6<sup>e</sup> mandature, il a établi avec le **CESR** Poitou-Charentes et présenté en octobre 2007 un avis intitulé « TER sans frontière ». Les **CESR** Limousin et Poitou-Charentes soulignaient notamment que : « *l'état de la voie entre Poitiers et Limoges est préoccupant, surtout en Poitou-Charentes, où des difficultés sont régulièrement signalées depuis plusieurs années, provoquant des incidents d'exploitation réguliers* ». Ils précisait également : « *Les deux **CESR** ont conscience que la longue période de travaux concernant cette ligne impliquera des désagréments dans le fonctionnement normal de la desserte. La massification des travaux devrait permettre d'atténuer les perturbations et d'atteindre un palier d'offre bien supérieur* ».

Le **CESR** prend acte qu'après la première phase de travaux (qui s'achèvera en décembre 2008), le comité de pilotage de la modernisation de la liaison ferrée TER Poitiers-Limoges, réuni le 18 décembre 2007, a confirmé la réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche de travaux pour un coût optimisé de 46,6 millions d'euros (au lieu de 48 millions d'euros initialement), grâce à une massification des travaux, sur la période allant de juillet à décembre 2009.

Suite à la tenue du premier comité de ligne sur cet axe, le **CESR** considère comme nécessaire, au vu des débats, d'engager une réflexion sur un dispositif de croisement au niveau de Bellac (opération non retenue jusqu'à présent) dans le cadre d'une troisième phase des travaux.

## 2.3. ECONOMIE ET EMPLOI

### 2.3.1. Cession à l'amiable de la propriété de l'île de Vassivière du Syndicat Mixte de Vassivière (SYMIVA) à la Région Limousin

Le **CESR** prend acte du rachat par la Région de l'île de Vassivière pour « l'euro symbolique » et relève que cette cession s'accompagne également d'une reprise des engagements contractés notamment les emprunts à hauteur de **288 085,46 €** au 31/12/2007.

Le **CESR** renouvelle son inquiétude sur le dossier et s'interroge sur le coût global et la pertinence du projet envisagé, sans qu'il y ait eu une réflexion d'ensemble sur les

aménagements routiers susceptibles de faciliter l'accessibilité du site et plus largement sur la finalité du pôle touristique de Vassivière.

Le **CESR** suggère que ce changement de propriétaire soit l'occasion de revoir les coûts et le mode de fonctionnement du SYMIVA.

Comme il l'a déjà souligné par le passé, le **CESR** craint, la Région devenant propriétaire du site, la démobilisation des partenaires locaux.

Enfin, le **CESR** note que le fléchage des crédits relatifs à ce dossier relève de deux pôles de la Région :

- « Economie et emploi » au titre des investissements touristiques,
- « Culture et sport » au titre de l'aménagement du château et le Centre International d'Art Contemporain.

Il conviendra en conséquence d'être très attentif à la correcte affectation comptable des crédits.

### **VOTE**

<b>POUR</b>	<b>46</b>
<b>CONTRE</b>	<b>13</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>4</b>

*L'avis du **CESR** sur les Orientations Budgétaires 2008  
est **adopté à la majorité des suffrages exprimés.***

## DECLARATIONS D'ORDRE STRATEGIQUE



Intervention de M. Gilles LEFRERE au nom de l'Union Régionale Force Ouvrière du Limousin .....	11
Intervention de M. Jean-François SOURY au nom du Comité Régional CGT du Limousin.....	13
Intervention de M. Roger GORCE au nom du Comité Régional CGT du Limousin.....	15
Intervention de M. Guy REMY au nom de Limousin Nature Environnement.....	19



**Intervention de M. Gilles LEFRERE au nom de l'Union Régionale  
Force Ouvrière du Limousin**

**FO**

**UNION REGIONALE  
FORCE OUVRIERE DU LIMOUSIN**

59 Rue Montmailler 87000 Limoges  
Tél : 05-55-77-61-61 Fax : 05-55-77-62-80

**Séance plénière du C.E.S.R. du 16 janvier 2008**

**Intervention du Groupe FORCE OUVRIERE**

Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil Régional et après nous être impliqués dans l'avis du C.E.S.R. sur les orientations budgétaires, nous souhaitons confirmer nos inquiétudes et tout au moins nos interrogations sur notamment :

- Les 12 millions d'Euros qui ne seront pas octroyés par l'état à la région celle-ci devant pourtant assumer pleinement les coûts liés à la décentralisation. Ce désengagement de l'Etat est préjudiciable au fonctionnement et surtout à l'investissement de la Région Limousin. Il va de soit que les inégalités de traitement des citoyens sur l'ensemble du Territoire français sont en marche, dès lors que les collectivités régionales feront des choix différenciés d'une région à l'autre.

- Notre groupe s'interroge aussi sur la juxtaposition des structures institutionnelles tels que les pays, les communautés d'agglomération, les communes, les départements, etc. etc...En effet le mille-feuille des organes de décisions et d'interventions est tel que la lisibilité des actions des uns et des autres en est largement altérée.

- Nous sommes également inquiet de l'ampleur de l'emprunt qui a augmenté de manière exponentielle en 4 ou 5 ans. Nous comprenons toutefois que le recours à l'emprunt soit une solution pour garantir un bon niveau de fonctionnement et d'investissement. En clair nous pensons que l'état en se désengageant, certes peut peut-être assainir son propre budget, mais impacte gravement les collectivités territoriales sans avoir le souci d'une péréquation bien comprise entre les régions.

Toutefois, après les quelques remarques que nous venons de formulés, nous voterons l'avis qui nous est proposé.

*positivement*



## **Intervention de M. Jean-François SOURY au nom du Comité Régional CGT du Limousin**



### **COMITE REGIONAL CGT LIMOUSIN**

24, rue Charles Michels  
87039 LIMOGES CEDEX  
Téléphone : 05.55.79.52.47  
Télécopie : 05.55.33.42.58  
E mail : limousin@cgt.fr



### **Déclaration sur l'avis concernant les orientations budgétaires à la séance plénière du CESR du 16/01/08.**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

L'avis que l'on nous demande de rendre aujourd'hui sur les orientations budgétaires l'est dans un contexte social très particulier.

D'un côté le pouvoir d'achat des populations chute comme jamais: Absence d'augmentations salariales, augmentation des produits de première nécessité, franchises médicales, augmentation du prix de l'essence du gaz etc qui fait que de plus en plus de nos concitoyens tombe dans la plus grande précarité 6 millions de personnes soit près de 10% de la population.

De l'autre des cadeaux aux plus aisés et aux entreprises: Le paquet fiscal de l'été dernier 15 Milliards d'€, le parapluie fiscal, les exonérations en tout genre, le plafonnement de la taxe professionnelle etc.

On pourrait penser qu'on est loin du débat qui nous occupe aujourd'hui. En réalité on est en plein dedans; En effet au prétexte qu'il n'y aurait plus d'argent dans les caisses de l'état bien sur après les cadeaux consentis on règle en une phrase le désengagement de l'état en constatant simplement le manque à hauteur de 12 Millions € et encore on aura peut-être d'autres surprises, sans donner d'opinion de notre assemblée sur la question et on passe sous silence le manque à gagner de 2 millions d'€ sur la taxe professionnelle alors que dans le même temps on a beaucoup discuter de l'augmentation de 10% des cartes grises représentant 1,7 million d'€ et pénalisant encore les ménages. Autre exemple le rapport pose 2 hypothèses: une d'une augmentation de 5% de la carte grise qui rapporterait 0,9 millions d'€ et une autre de 10% qui rapporterait 1,7 millions. On voit bien que si le coût individuel pour les populations est important on voit qu'en revanche pour la collectivité le gain est faible, mais on ne peut s'empêcher de rapprocher ces chiffres du montant remboursé à une poignée de privilégiés dans la région au

titre du bouclier fiscal plus d'1 millions d'€. Si l'état n'a pas besoin de cet argent il aurait pu décider de l'attribuer aux régions au lieu de le rembourser à des contribuables qui sont loin d'être dans le besoin ce qui aurait relativiser nos discussions en commissions. (P)

A la cgt nous considérons que notre assemblée ne pourra pas toujours se tenir à l'écart de se débat de fond qu'il faudra bien prendre position et qu'on ne pourra pas en permanence dire il ne faut pas recourir aux augmentations d'impôts, ni à l'emprunt sans dire comment faire face . Parce que nous sommes consultatif qu'en principe les représentants de l'état participe à nos débats il aurait été de notre responsabilité de leur faire part de notre mécontentement quant au comportement de l'état ou si nous sommes d'accord avec son attitude avoir le courage de dire il faut augmenter les impôts mais pas de 10% puisque le manque à gagner est de 14 millions au minimum et que le point d'impôt est à 0,4 m€. en effet en augmentant les impôts directs et indirects de 10% le gain espéré est de - de 6 millions d'€ soit moins de la moitié des désengagements et plafonnement. Ce débat là nous avons voulu le mener en commission et le moins qu'on puisse dire c'est qu'il ne transpire pas dans l'avis et ce n'est pas l'idée d'une auto saisine sur le seul emprunt qui peut nous rassurer car comme nous l'avons dit en commission on ne peut pas se focaliser que sur un seul élément constitutifs des recettes au risque de considérer que c'est la seule alternative qui nous reste. Nous redisons que s'il devait y avoir de nouvelles augmentations d'impôts quelle quelles soient elles viendraient pénaliser dans le contexte que j'ai évoqué au début une fois de plus les plus démunis.

Faute d'avoir porter ce débat dans l'avis, qui pour nous est fondamental, et bien que le rapporteur <sup>ait</sup> repris ~~est~~ des idées que nous avons défendus sur d'autres thèmes nous voterons contre l'avis

Pour terminer, je souhaiterais avoir une réponse sur une question restée en suspens lors des commissions, page 25 du rapport, pour savoir ce que recouvre la notion « faire adhérer les agents aux orientations stratégiques de la Région » : est-ce le rôle de la Région ? On nous a expliqué que c'était une maladresse ; peut-on avoir confirmation ?

## **Intervention de M. Roger GORCE au nom du Comité Régional CGT du Limousin**



### **COMITE REGIONAL CGT LIMOUSIN**

24, rue Charles Michels  
87039 LIMOGES CEDEX  
Téléphone : 05.55.79.52.47  
Télécopie : 05.55.33.42.58  
E mail : limousin@cgt.fr

## **Orientations budgétaires 2008**

### Intervention ROGER GORCE, séance du 16/01/2008

je livrerai quelques éléments supplémentaires de réflexion et d'interpellation sur les pays, le bilan TER2006, les travaux sur limoges -poitiers, étant entendu que sur ces sujets, nous sommes déjà intervenus lors de la séance du 05 décembre dernier.

#### A propos de la convention cadre initiale, version pays 2ème génération:

nous ne pouvons que réitérer nos interrogations reprises pour partie dans l'avis du jour: en effet la plupart des thématiques avancées, si elles sont bien réelles, ne concernent pas la majorité des citoyens notamment au regard d'autres enjeux plus fondamentaux que sont les services et équipements publics (santé, éducation, transport, etc...) nécessaires au maintien des populations dans nos bassins de vie à dominante rurales.

Par exemple notre assemblée ne pourrait-elle pas jeter un regard prospectif sur l'idée avancée des maisons de santé pluridisciplinaires en relation avec le plan fidélité santé. d'ailleurs, la commission adoc du conseil régional ne doit-elle pas communiquer ce jour les projets sélectionnés ?

Aussi, nous aimerions en avoir connaissance dans les meilleurs délais.

Toujours sur les pays, nous constatons que le 05/12/07, et en réponse à notre intervention, M. er VANDENBROUCKE s'est empressé de préciser que les périmètres des pays relevaient d'une décision préfectorale et que la région n'avait pas été entendu sur certaines propositions de réajustements qu'elle avait proposé. Il précise aussi, page 23 du Pvd du 05/12/07 que ce n'est pas la région qui examine le contenu des projets de pays.

Pourtant, page 4 du document qui nous est soumis aujourd'hui sur les conventions cadre des pays, il est dit que les thématiques ou typologies nouvelles relèvent des propositions émanant des partenaires financiers, et tout particulièrement de la région, soit des territoires eux-mêmes. la liste est d'ailleurs reprise à la suite de cette même remarque. nous relevons cette contradiction pour constater qu'il n'est pas anormal que la région propose des thématiques puisqu'elle finance avec l'état 50% de ce volet. elle peut donc formuler un certain nombre d'exigences en matière de

fonctionnement, de démocratie, de transparence et de présence des partenaires sociaux dans les conseils de développements.

Sur le bilan TER2006.....que nous examinons en janv 2008:

J'ai fait, au nom de notre groupe, un certain nombre de remarques et propositions sur les délais inadmissibles de transmission, d'examen et de méthode.

En complément d'analyse, la progression tant au niveau de la fréquentation que des recettes ne se dément pas depuis 4 exercices consécutifs. Cette double-augmentation est nette sur le TER ferroviaire et insignifiante sur le TER routier ce qui confirme l'idée qu'en période de cueillettes des fruits du « Grenelle » la substitution par car de certaines relations ferroviaires n'est pas la solution car elle nuit à la régularité, à la ponctualité, voir la sécurité mais en tout état de cause à la qualité de l'air.

Aussi l'opposition des modes n'est pas la solution pour une desserte fine des territoires. Je rappelle que plusieurs de nos travaux (saisine et auto-saisine) évoquent la possibilité offerte par la loi SRU de créer des syndicats mixtes de transport pour appréhender la complémentarité des modes. La région pouvant être l'autorité fédératrice et coordinatrice de cette mise en œuvre. Ce sujet sera aussi à prendre en compte pour l'élaboration du SRIT.

Pour rester sur le ferroviaire,

Je souhaite aborder la signature, prochaine, en février je crois, de la convention autorisant la 2ème tranche des travaux sur l'axe interrégional LIMOGES\_POITIERS.

Nous sommes enfin proche du dénouement, après des années de retard dus pour l'essentiel au désengagement de l'état.

La ténacité de l'exécutif régional Limousin puis du Poitou-Charente, a permis de finaliser ce dossier.

Pour en rajouter à notre satisfaction je précise que cette confirmation a été faite lors du comité de ligne « inaugural » qui s'est tenue le 18/12/2007 à MONMORILLON.

Voilà 5 années que nous militons en faveur de cette instance de concertation! (il reste à faire de même sur LIMOGES\_ANGOULEME).

La tenue des échanges, l'animation des débats, sous la responsabilité des 2 vice-présidents en charge des infrastructures et des transports, la présentation claire et très argumentée de la SNCF (aspect voyageurs et planification des travaux), ainsi que le respect des positions des divers intervenants venus nombreux, attestent de l'intérêt de ce comité

. La prise de position courageuse du représentant de RFF à cette réunion se disant prêt à examiner favorablement la possibilité d'effectuer des croisements à BELLAC nous pousse à soutenir cette demande que nous portons dès le début du dossier.

Reste l'état à convaincre!

Les 2 vice-présidents des régions concernées ont plaidé cette cause; 2 à 3 millions d'euros sont nécessaires (à rapprocher au 1,5 gagnés sur le devis initial).

Cet investissement de capacité est indispensable pour améliorer la fluidité et la

régularité des circulations.

Un autre sujet aura mobilisé la discussion: c'est la volonté unanimement affirmée (comités d'usagers, associations diverses, élus de toutes tendances, partenaires sociaux, usagers et clients TER, etc...) de maintenir la présence humaine dans les gares pour en faire de véritables pôles intermodaux.

Les autorités organisatrices ne souhaitent pas que modernisation rime avec suppression. Les distributeurs de billets régionaux (DBR) ne répondent pas aux besoins des populations de nos zones rurales. Les problèmes soulevés devront trouver une issue favorable avant la prochaine réunion du comité.

L'augmentation des circulations (9 a/r en déc puis 15 a/r fin 2009) est l'objectif à atteindre. Ainsi le temps de parcours entre Limoges et Poitiers sera bien de 1h 34 en 2010 (tel qu'initialement prévu en 2003). Les prochains travaux (en 2 phases) devront donner lieu à une meilleure concertation en amont pour éviter les désagréments subits (transbordement, correspondance...) par les clients lors de la dernière opération

un dernier sujet devra faire l'objet d'une attention particulière :

il s'agit de la situation préoccupante de l'infrastructure ferroviaire.

M. le président DENANOT y a fait référence dans son intervention de décembre.

La situation est telle que les efforts entrepris (développement de l'offre, achats et rénovation de matériel, construction d'un nouvel atelier...etc) depuis la décentralisation en 2002, pourraient être compromis. La pose de nombreux ralentissements pour ne pas compromettre la sécurité remet en cause la régularité voire l'existence même de certaines lignes donc de circulations.

L'exemple de la fermeture de la ligne Montluçon-Ussel (partie Montluçon eygurande sur notre périmètre) annoncée récemment en est la preuve.

Cette ligne d'une longueur de 110 kms se parcourt en 2h10 !

Même si la problématique « infra » ne relève pas des prérogatives de la région, une rencontre urgente réunissant tous les acteurs doit déboucher sur un programme de remise à niveau d'une partie de l'infrastructure du périmètre régional. L'état actionnaire principal et RFF gestionnaire délégué de l'infrastructure sont les plus concernés.



## **Intervention de M. Guy REMY au nom de Limousin Nature Environnement**

p. 4 - 1.2.2. du document du CESR

*« Le CESR note la volonté de la Région de mener à bien ses engagements pris par le passé en matière d'infrastructures routières.*

*Le postulat de principe du Conseil Régional visant à se désengager de ce volet mériterait un examen préalable portant sur les financements à venir et sur les structures sollicitées. »*

J'aimerais connaître ce que représente le postulat de principe du Conseil Régional, visant à se désengager, si j'ai bien compris, en matière d'infrastructures routières.

En représentant Limousin Nature Environnement, je suis particulièrement attentif au projet de nouveaux aménagements routiers qui conduiraient, comme chacun le sait, à une extension des Gaz à effet de serre, provoquant un accroissement du réchauffement climatique.



